



## SAINT-VALENTIN

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

#### Avis aux contribuables

#### Séance extraordinaire du Conseil municipal

**Mardi le 21 mai 2013**

**À 20:00 heures**

Au lieu ordinaire des sessions du conseil

Il y sera pris en considération le sujet suivant :

- 1) Etude de la demande suivante soumise par les propriétaires du restaurant Le Saint-Georges :

Dans le cadre d'un projet d'agrandissement du restaurant sis au 11 rang Saint-Georges les requérants prévoient la relocalisation de l'habitation unifamiliale adjacente au restaurant portant le numéro civique 15 rang Saint-Georges sur un lot à créer en bordure du rang Saint-Georges. La dérogation mineure aura pour effet de permettre la création d'un lot ayant une superficie minimale inférieure à la superficie minimale requise par le règlement de lotissement. Le nouveau lot créé aura une superficie minimale de 1161,25 mètres carrés au lieu de 1500 mètres carrés tel que prévu au règlement de lotissement. Le nouvel emplacement ainsi créé permettra le déplacement de l'habitation unifamiliale portant le numéro civique 15 rang Saint-Georges. Les requérants soumettent à l'appui de leur demande que si la dérogation mineure n'est pas consentie, la réalisation du projet d'agrandissement du restaurant ne pourra se réaliser.

- 2) Décision quant à la demande de dérogation mineure soumise par les propriétaires du restaurant Le Saint-Georges

**DONNÉ À SAINT-VALENTIN, ce 15 mai 2013.**

Serge Gibeau  
Le secrétaire-trésorier